

Image not found or type unknown



## Arnaque immobilier -fausses charges de copro

Par **loulotte**, le **24/06/2012** à **16:40**

Bonjour,

je m'apprete à signer l'acte chez le notaire pour un achat d'appartement via agence immobilière. selon le bon donné par l'agence les charges de copropriété s'élèvent à 90 eur mais sur la copie de l'acte de vente ( que je viens de recevoir) c'est noté 230 eur. j'ai appelé syndic et effectivement c'est 230 eur. est ce que j'ai un recours possible? car l'information donnée par l'agence était fautive et j'ai pris la décision d'achat de cet appart me basant sur ce montant là? je vous remercie d'avance de votre réponse!